



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03/07/2026

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 juin 2026 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.
CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, COOLS Claudette, VANDENBERGHE Brigitte,
VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, FRERE
Francine, TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, LAINÉ Émilie,
PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie,
Conseillers.

Absents excusés :

VANDEWOESTYNE Philippe, procuration à SERRURIER Didier
CAUCHOIS Laetitia, procuration à LAINÉ Émilie
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
LEGRAND Pierre, procuration à SPOTBEEN Michel
DEMAERLE Céline, procuration à STEVENAERT Marjorie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à LEMAITRE Olivier

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09/06/2026**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 26/06/2026**
5. **COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DE GESTION**
 1. Don d'un particulier
 2. Groupement de commandes – Denrées alimentaires
 3. Convention de Délégation de Service Public pour la fourrière automobile
 4. Modification du tableau des effectifs
 5. Création-Suppression d'emplois permanents
 6. Recrutement d'un vacataire
6. **COMMISSION SÉNIORS, ACTION SOCIALE**
 7. Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
7. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF, RESTAURATION SCOLAIRE**
 8. Actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement du multi accueil au sein de la maison des 1 000 premiers jours
 9. Actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement de la crèche familiale municipale au sein de la maison des 1 000 premiers jours
8. **COMMISSION ATTRACTIVITÉ**
 10. Convention de partenariat avec Ciné Ligue
 11. Subvention de fonctionnement 2026 – Association Lorival
 12. Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants et désignation du représentant de la collectivité

Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs les élus, il est 18h30, je vais vous demander de bien vouloir, pour le public de s'installer dans le silence, merci, puisque la séance va démarrer. Je rappelle le principe qui doit gouverner notre Conseil Municipal. Le Conseil Municipal ne tolère aucune manifestation du public, aucun propos durant les débats. Donc, je remercie le public de bien vouloir respecter ces obligations légales. Merci. Et je demande à Madame EL MESSAOUDI de bien vouloir procéder à l'appel.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal démarre.

Madame EL MESSAOUDI : Bonjour à tous. Merci Monsieur le Maire.

Madame EL MESSAOUDI procède à l'appel.

Monsieur LEFEBVRE : Le quorum est atteint. Monsieur le Maire, nous pouvons débiter cette séance.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Monsieur le Maire : Alors, premier point de l'ordre du jour, concernant l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 9 juin dernier. Y a-t-il des observations particulières sur celui-ci ? Pas d'observations. Très bien. Je considère donc celui-ci comme étant approuvé.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Je n'ai pas de communication particulière à vous formuler et je passe donc aux décisions municipales et à l'état des marchés. Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur le Maire : Madame PELLIZZARI.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 26/06/2026

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2026 À LA DATE DU 22/06/2026

2026-059	Aide municipale frelons asiatiques
2026-061	Renouvellement d'adhésion au Comité des Villes et Villages fleuris
2026-062	Mandat spécial pour le déplacement d'un élu à Avignon
2026-063	Aide municipale frelons asiatiques
2026-064	Reprise de concession des fusillés de la Potasserie en état d'abandon – Procédure d'exhumation – Cimetière de Burgault
2026-065	Fixation des tarifs des boissons vendues dans le cadre des manifestations organisées par la ville

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 22/06/2026

N°	Objet	Allotissement	Attributaire	Montant HT	Notification	Date de fin	Observations
26017	SAD n°1 : 5 véhicules	Lot 1 : Utilitaire léger	DLM	33 072,05 €	18/06/2026	31/12/2031	Montant sur 60 mois
26017	SAD n°1 : 5 véhicules	Lot 2 : Transporteur	LOCAVI	44 400,00 €	18/06/2026	31/12/2031	Montant sur 60 mois
26017	SAD n°1 : 5 véhicules	Lot 3 : Utilitaire léger style pick up	DLM	38 934,00 €	18/06/2026	31/12/2031	Montant sur 60 mois
26017	SAD n°1 : 5 véhicules	Lot 5 : utilitaire avec benne	DLM	34 710,00 €	18/06/2026	31/12/2031	Montant sur 60 mois
26010	Vérification de conformité	Lot unique	SOCOTEC	160 000,00 €	19/06/2026	19/06/2030	Il s'agit d'un montant maximum (pour 4 ans) qui correspond à un plafond juridique d'autorisation de dépense. Il ne reflète pas les estimations d'achat
26004	Prestations de préparation et de portage de repas du mercredi midi pour la maison de la petite enfance	Lot unique	CROC LA VIE	10 000,00 €	19/06/2026	31/12/2027	Il s'agit d'un montant maximum (pour 18 mois) qui correspond à un plafond juridique d'autorisation de dépense. Il ne reflète pas les estimations d'achat
26042	marché subséquent n°33 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot unique : sortie à LEWARDE (centre historique minier) pour 2 classes de l'école Dutoit	MARIOT GAMELIN	460,00 €	18/06/2026	19/06/2026	
26037	marché subséquent n°32 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 1 : sortie à VILLENEUVE D'ASCQ (Musée de plein air) pour 59 enfants des mercredis loisirs	VOYAGES CATTEAU	409,10 €	17/06/2026	24/06/2026	
26037	marché subséquent n°32 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 2 : sortie à VILLENEUVE D'ASCQ (musée du LAM) pour 2 classes de l'école élémentaire Paul Durot	VOYAGES CATTEAU	368,18 €	17/06/2026	02/07/2026	
26041	Maintenance de l'application "Mon appli" avenir"	Lot unique	APPSTRONAUTE	14 400,00 €	26/05/2026	25/05/2030	3 600 € HT /an
26034	Maintenance périodique des défibrillateurs	Lot unique	SARL ANTOINE	7 022,40 €	04/06/2026	20/05/2030	
-	Contrat de partenariat	SummerNight du 11/07/2026	PARC COMMERCIAL DE SECLIN	1000 € TTC			Contrat de partenariat de recettes
-	Contrat de partenariat	SummerNight du 11/07/2026	SO GREEN	1000 € TTC			Contrat de partenariat de recettes

Monsieur KOLAR : Oui, bonsoir à tous. Donc, concernant les décisions municipales, nous sommes informés sur l'attribution d'un mandat spécial pour le déplacement de l'un de nos collègues de la majorité à Avignon. Donc, à première vue, on pourrait y voir une démarche classique de représentation, mais le contexte de notre commune nous oblige à regarder les choses en face. Ce mandat spécial n'est pas anecdotique, il est une question de décence politique. Selon les dires, lors des différentes commissions et Conseils Municipaux, notre commune traverse une crise budgétaire, a priori. Depuis des mois, vous nous répétez à chaque séance qu'il faut « se serrer la ceinture », « on n'a pas les moyens », « je suis impatient de savoir comment vous allez financer vos projets » et que des choix douloureux s'imposent. Et ces choix douloureux, ce n'est pas vous qui les subissez. Ce sont les agents municipaux et les habitants. Récemment, la preuve de l'ambiance, ce soir... vous avez pris la...

Monsieur le Maire : Monsieur KOLAR, je rappelle les règles. On est sur les décisions municipales. Donc y a-t-il des observations sur les décisions municipales ?

Monsieur KOLAR : Je suis en train de faire une observation.

Monsieur le Maire : Non, vous êtes en train de formuler des arguments de politique générale.

Monsieur KOLAR : Non, je fais référence au mandat spécial et je suis bien.

Monsieur le Maire : Alors, merci d'en venir au fait, s'il vous plaît.

Monsieur KOLAR : Je vais continuer à dérouler. J'aime bien aussi prendre la parole, vous voyez. Durant... j'en étais où ? ... lourd de supprimer, alors pardon de réorienter ou d'optimiser des postes au sein de notre commune. Donc derrière toutes ces suppressions de postes, il y a des hommes, des femmes qui perdent leur emploi, ainsi de suite, et des équipes qui vont devoir travailler en sous-effectif. Et une dégradation inévitable du service public. Comment pouvez-vous, dans la même période, venir nous informer de valider sur les données publiques un mandat spécial pour envoyer un élu en déplacement ? Quel est le signal envoyé aux agents à qui l'on demande de faire des sacrifices ? Quel est le signal envoyé aux Seclinois qui voient leurs services publics se réduire ? Nous ne contestons pas l'intérêt théorique des échanges culturels, mais il y a un temps pour tout. En période de restriction budgétaire, la priorité absolue doit être la préservation de l'emploi et du service public de proximité ; pas le financement de déplacement de la majorité. Si ce déplacement est si crucial, il peut parfaitement être suivi à distance via les outils numériques, ou financé sur les indemnités de l'élu concerné. Par cohérence et par respect pour le personnel municipal sacrifié et pour les contribuables de cette commune, nous sommes un peu interloqués par ce mandat. Pouvez-vous nous communiquer le montant prévisionnel de ce déplacement ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, je rappelle que ce mandat spécial est délivré dans le cadre de la préparation de « Seclin fait son Avignon ». Chaque année, c'est un festival qui remporte un succès de

plus en plus important et qui nécessite nécessairement un déplacement, pour aller sur place, choisir les troupes qui auront la chance, puisqu'aujourd'hui, on a beaucoup de chance d'avoir des troupes qui viennent d'Avignon se produire ici sur scène. Durant de nombreuses années, M. SERRURIER, je pense, y allait sur ses frais. Je n'ai tout simplement pas considéré que cela était normal et que ce mandat spécial, en tout cas, a été pris en toute... et j'assume parfaitement, le fait qu'effectivement, ce n'est pas à l' élu de prendre en charge les frais de trajet sur l'organisation d'un tel festival. Et je rappelle d'ailleurs à ce propos que, lorsque Monsieur DECRAENE s'est rendu cette année sur le voyage de mémoire en Pologne, lorsque Madame PELLIZZARI s'est rendue sur le voyage de mémoire en Pologne, il y a quelques années, ça n'a pas généré autant de sollicitations de la part du groupe « Seclin en commun ». Donc, n'ayons pas une lecture en fonction de la situation, une fois, ça pose problème et d'autres fois, ça n'en pose aucun. Donc effectivement, lorsque des élus sont amenés à se déplacer, il est normal que des mandats de la sorte soient pris. Et je peux vous assurer qu'on fera le décompte, parce qu'aujourd'hui, je ne sais pas à quelle date précisément ce trajet est prévu, mais en tout cas, on fera la lumière, bien évidemment, et la transparence totale sur l'ensemble des frais qui auront été organisés à cette occasion. Y a-t-il d'autres observations sur les décisions municipales ? Je considère donc celles-ci comme... ayant été « prise d'acte ».

Prise d'acte

5. DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1

DON D'UN PARTICULIER

Monsieur le Maire : Première délibération, don d'un particulier. Effectivement, on a eu la possibilité d'être sollicités par le président du club de football de Gondecourt qui a pu, par la Fédération Française de Football être doté de 180 casquettes d'une valeur de 12 €. Il souhaite en faire don à la collectivité. Et donc, cette première délibération vise à accepter le don qui nous est fait. Ces 180 casquettes seront redistribuées, bien évidemment, au bénéfice des enfants qui auront soit la chance de pouvoir venir sur l'espace guinguette à l'occasion de la diffusion éventuelle de matchs de la France, si on poursuit notre parcours en Coupe du Monde, soit bien évidemment à d'autres occasions. Y a-t-il des observations par rapport à cette délibération ? Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Moi, de mon côté, je m'interroge sur la manière dont sont présentées et contrôlées les décisions dans notre commune. Ce soir, nous devons nous prononcer sur une délibération portant sur un don de casquettes, alors que le déplacement de l'adjoint à la culture au Festival d'Avignon, sur neuf jours, ne fait l'objet que d'une simple décision municipale, sans débat ni information détaillée, notamment budgétaire au Conseil Municipal. Excusez-moi de trouver ça incohérent. D'un côté, nous délibérons sur un projet mineur, un don de casquettes, merci quand même à ce Monsieur. De l'autre, un déplacement qui engage des frais publics et qui relève de la politique culturelle de la Ville et traité sans aucune transparence réelle pour les élus et encore moins pour les habitants. Je vous demande donc : qui contrôle quoi ? Et sur quelles bases ? Et surtout, comment nos concitoyens peuvent avoir confiance dans l'usage de l'argent public, si les choix structurants échappent au débat démocratique ? Je vais revenir sur ce que Monsieur KOLAR a dit. Sur le fond, je ne conteste pas l'intérêt de se rendre à Avignon pour repérer des spectacles et construire la programmation de « Seclin fait son Avignon », mais encore faudrait-il que ce soit expliqué, documenté et évalué. Quels spectacles seront vus ? Des spectacles du Festival In ou du Festival Off ? Selon quels critères ? Pour quelles retombées concrètes sur la programmation culturelle de notre Ville ? Et à ce stade, nous n'en savons rien. Je réitère également une proposition, que j'avais formulée à Madame l'Adjointe à l'éducation, celle d'associer des jeunes de la commune à ce projet qui deviendrait un réel projet culturel et éducatif.

Monsieur le Maire : Là, vous êtes en train de parler de « Seclin fait son Avignon », Madame. On est en train de parler de don de casquettes. Si vous pouvez revenir au sujet, Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Eh bien je n'ai pas grand-chose à dire sur un don de casquettes, en fait. Donc si vous me permettez...

Monsieur le Maire : Si vous...

Madame PELLIZZARI :... j'ai des choses plus pertinentes à dire...

Monsieur le Maire : Si vous pouvez revenir...

Madame PELLIZZARI :... sur l'utilisation des fonds publics.

Monsieur le Maire : Si vous pouvez revenir sur le sujet...

Madame PELLIZZARI : Je peux finir mes propos ?

Monsieur le Maire : Sans être agressive, Madame PELLIZZARI, je vous remercie

Madame PELLIZZARI : Je doute que ce soit moi qui sois agressive là. Cela donnerait du sens à la dépense publique, en l'inscrivant dans une véritable démarche d'éducation artistique et culturelle. Dans cette démarche, l'adjoint à la culture pourrait accompagner le groupe. Au passage, c'est ce que nous avons fait, Monsieur DECRAENE cette année et moi, il y a deux ans. Je ne me suis pas tourné les pouces pendant qu'on était en séjour là-bas, j'ai accompagné les jeunes...

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER ne se tournera pas les pouces non plus.

Madame PELLIZZARI :... et j'ai participé.

Monsieur le Maire : Merci de revenir au sujet, Madame.

Madame PELLIZZARI : Donc je disais, il pourra accompagner un groupe et tirer parti de ce déplacement pour construire une programmation réellement connectée au festival. Vous pourriez même impliquer les jeunes dans la programmation et l'accompagnement culturel de « Seclin fait son Avignon » et ce serait, somme toute, un vrai projet éducatif et culturel, c'est-à-dire bien plus que le déplacement d'un élu, sans... seul ambassadeur de sa Ville au Festival d'Avignon. Déplacement pour lequel, je rappelle que personne n'a de vision sur le budget engagé. Et au fond, cette situation, elle illustre le risque de dérive d'une gouvernance où les décisions importantes sont banalisées, reléguées à des décisions municipales pour lesquelles nous n'avons aucunement la main, alors qu'elles engagent des dépenses et sont le résultat de choix politiques. Tandis que des délibérations symboliques occupent le devant de la scène. Nous demandons donc une chose simple, mais essentielle, la cohérence dans les décisions soumises au Conseil Municipal, un réel partage des informations sur les choix engagés et une implication du CM dans les choix politiques, entre autres culturels, et l'utilisation des fonds publics. Sans cela, le Conseil Municipal risque de devenir une chambre d'enregistrement pour les petites décisions, pendant que les choix importants pour la commune se prennent ailleurs, sans débat, sans contrôle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention hors sujet. Je reviens toutefois, parce qu'apparemment, vous avez besoin qu'on vous rafraîchisse un peu la mémoire. Les décisions sont prises en vertu des délégations de pouvoir qui ont été votées par l'ensemble du Conseil Municipal ici. C'était la première délibération que nous avons prise lors de la première séance du Conseil Municipal. Je rappelle que les décisions prises en vertu des délégations, je rappelle, pour que tout le monde soit bien informé, que le Conseil Municipal est, par principe, compétent sur un certain nombre de délibérations et que, par voie de délibérations, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, un certain nombre de décisions, afin de pouvoir agir de façon rapide, sans nécessairement devoir convoquer le Conseil Municipal de façon régulière. Mais ces décisions sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et vous avez d'ailleurs, je pense, voté ces délibérations. Et donc, les décisions qui sont prises, le sont en vertu de ces délégations de pouvoir. Je rappelle également que dans la plupart des villes, allez, dans 99 % des villes, puisque les délégations faites aux Maires pour prendre des décisions, ça relève de, je crois, 23 – 24 – 25 possibilités de délégations. Allez, dans 99 % des cas, les maires s'arrogent l'intégralité de ces délégations. Et c'était d'ailleurs le cas sur les mandats 2008-2014 et 2014-2020, où le maire d'alors s'arrogeait l'intégralité de ces délégations. Et donc la raison pour laquelle nous passons cette délibération, c'est-à-dire le don, c'est que volontairement, j'ai demandé que l'intégralité des délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ne soit pas récupérée par le Maire, mais puisse faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal. C'est le cas des dons, c'est le cas d'autres sujets également, notamment des ventes d'immeubles, raison pour laquelle nous

nous penchons régulièrement sur ces sujets-là. Et donc, c'est un choix que j'ai fait de ne pas m'arroger l'intégralité des délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, là où mon prédécesseur, pardon, mais lui, s'arrogeait l'intégralité de ces possibilités et ce que font d'ailleurs la plupart des maires. Voilà. Donc, je trouve votre procès, pardon, Madame PELLIZZARI, un, un peu sévère, sur une tonalité quelque peu agressive, mais c'est peut-être le contexte général où vous retrouvez un élan... voilà c'est peut-être pour vous, en tout cas, le moment de faire entendre votre voix et donc vous le dites d'une certaine façon, pardon, de façon un peu indelicat, me semble-t-il, mais en tout état de cause c'est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe systématiquement des décisions que je prends, chose qui, par le passé, était complètement omise. Vos soutiens de l'époque, lorsqu'il y avait des actions judiciaires engagées contre la Ville, on n'était au courant de rien. Là où moi, les décisions que je prends, en vertu de mes délégations, vous êtes systématiquement informés, raison pour laquelle vous avez un tableau des décisions et lorsque ce sont des délégations que j'ai souhaité conserver à la compétence du Conseil Municipal, on les passe en délibération. Donc je vous invite, en tout cas, à revoir ce que vous votez, voilà, parce que c'est la première délibération que nous avons votée. C'est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales et donc c'est fait de façon parfaitement cohérente et en respect de la loi parfaite.

S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de passer cette première délibération de don de casquettes au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Nous pouvons passer à la deuxième délibération, celle relative à la convention de Groupement de commandes de denrées alimentaires. Je passe la parole à Monsieur BACLET.

Délibération n° 2

GROUPEMENT DE COMMANDES – DENRÉES ALIMENTAIRES

Monsieur BACLET : Messieurs-Dames bonsoir ! Voilà, il s'agit d'une délibération qui porte sur notre adhésion à un groupement d'achats qui est représenté par la commune de Bondues, qui est déjà en relation avec la commune de Bousbecque pour, comment dire, faire un groupement de commandes concernant la fourniture, la livraison des denrées alimentaires. Cette convention nous lierait pendant quatre années à partir de 2027 avec ce groupement. Le coordinateur du groupement resterait la ville de Bondues. Par contre, chaque ville représentée... c'est un petit peu perturbant quand même d'avoir comme ça des cris derrière moi et j'avoue que comme je porte des appareils auditifs c'est très difficile pour moi. Donc je disais que chaque ville, lors de la Commission d'appel d'offres, aura des représentants et pour la Ville de Seclin, nous vous proposons donc que Madame Stéphanie GAUDEFROY soit le membre titulaire de la CAO du groupement et que je sois moi-même le membre suppléant.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Alors, c'est Madame RIZZON. Je vous en prie.

Madame RIZZON : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues. C'est une question un petit peu pratique. Avez-vous des informations sur les producteurs qui vont être contactés dans le cadre de ce groupement d'achats ? Savez-vous s'il s'agira de producteurs locaux ?

Madame GAUDEFROY : On n'a pas eu liste détaillée des producteurs, mais on pourra vous la fournir. Mais l'objectif de ce groupement de commandes est d'avoir plus de producteurs locaux et d'avoir plus de bio, pour être en conformité avec la loi EGAlim.

Madame RIZZON : D'accord. Et donc, du coup, les producteurs seclinois, les agriculteurs seclinois pourront se positionner.

Madame GAUDEFROY : Très probablement. Je n'ai pas le détail, là, mais on va faire en sorte que ce soit possible.

Madame RIZZON : Ou en tout cas, l'information leur sera communiquée.

Madame GAUDEFROY : Je pense bien.

Madame RIZZON : D'accord. Parce qu'il existe un exemple, alors je le donne à tout hasard, vous en ferez ce que vous voulez, la majorité le jugera utile ou non, mais la Ville de Mouans-Sartoux, dans le 06, a expérimenté une régie agricole municipale, grâce justement à ces agriculteurs. Donc, évidemment, là, nous sommes partis, nous allons nous engager pour plusieurs années dans ce protocole, mais peut-être que vous pourriez envisager avec d'autres mairies cette idée. Parce que c'est quelque chose qui existe depuis 2011, à Mouans-Sartoux. Ça a permis vraiment à la Ville de donner, alors à la fois à ses enfants, à ses seniors, mais aussi aux Villes partenaires alentour, quelque chose de qualité, vraiment, et en circuit ultracourt, puisqu'ils ont à disposition un domaine de six hectares et ils cultivent intégralement tout ce qu'ils consomment.

Madame GAUDEFRY : J'ignore si aujourd'hui on a un domaine qui permettrait de pouvoir produire pour Seclin et les villes alentour.

Madame RIZZON : C'est une idée. On l'avait déjà explorée dans le mandat précédent. Il faudrait, par contre, investir et faire une légumerie, beaucoup d'investissements et, effectivement, partir en régie, augmenter encore nos effectifs. Mais c'est une idée qui pourrait, à terme, être intéressante. Merci.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 3

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Monsieur BACLET : Oui, la fourrière automobile, pour nous, est donc une DSP, c'est-à-dire une Délégation de Service Public qui est assurée aujourd'hui par la Société RICHARD. Cette délégation arrive à terme le 27 janvier 2027. Donc, nous avons convoqué la Commission consultative des services publics locaux, ce 24 juin 2026, qui a donné un avis favorable à l'engagement de la présente procédure. Donc, nous vous proposons de rouvrir cette Délégation de Service Public, pour simplement des déplacements simples, qui sont en fait des déplacements pour enlever des véhicules qui sont signalés ou qui sont dangereux. Voilà.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je la sou mets au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Nous pouvons passer à la délibération 4 sur la modification du tableau des effectifs, Monsieur BACLET, toujours.

Délibération n° 4

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Oui, donc lors du dernier CST, le Comité Social Territorial du 23 juin 2026, nous avons proposé ces modifications de tableau d'effectifs. Il s'agit de permettre à deux agents qui ont réussi un concours de rédacteur, de pouvoir avoir le poste afférent et de pouvoir donner un poste d'attaché territorial à quelqu'un qui a eu la chance d'avoir une promotion interne. Par ailleurs, il s'agit aussi, suite à la préinscription des élèves en CMEM, de réajuster les temps de travail des enseignants, afin que ça corresponde, enfin que le besoin corresponde exactement à la demande.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. Je sou mets donc cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Nous pouvons passer à la délibération 5, celle relative à la création et suppression d'emplois permanents.

Délibération n° 5

CRÉATION-SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur BACLET : Oui, donc c'est une proposition qui a été faite aussi au Comité Social Territorial du 23 juin. Donc, il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Je vais préalablement parler des postes du CMEM. Donc, comme je viens de le dire, les préinscriptions sont terminées pour la rentrée de septembre 2026. Donc, il était nécessaire de remettre à jour, de réajuster les emplois au niveau du CMEM. Les éléments qui vous ont été fournis sont, comme la loi le demande, en pourcentage d'ETP, Équivalents Temps Plein, qui correspondent, en fait à vingt heures de travail. Bien évidemment, dans ce tableau, ne sont évoquées uniquement que les modifications d'un nombre d'heures appliquées sur un des enseignements. Voilà. Et le deuxième point concerne l'ajustement des moyens mis à disposition des écoles maternelles. Il est proposé de doter les écoles maternelles d'un pool d'ATSEM, en respectant les préconisations de l'Éducation Nationale, à savoir : Un ATSEM par classe de petite et moyenne sections et 0,5 ETP par classe de grande section. Il est proposé d'ajuster ces préconisations aux classes mixtes de moyenne et grandes sections, des classes de double niveau, en fonction des effectifs de ces classes. S'il y a une majorité d'élèves de grande section, alors elle sera considérée comme une classe de grande section. S'il y a une majorité d'élèves de moyenne section, elle sera donc considérée comme telle. Le directeur de l'école aura la possibilité d'organiser les dotations par classe en lien avec ses besoins. Ceci engendrera la suppression de quatre emplois d'ATSEM, auxquels il faut ajouter un emploi supprimé, suite à la fermeture de classe décidée par l'Éducation Nationale. Les agents concernés, de grade adjoint technique ou d'animation, seront affectés au temps périscolaire et sur des missions d'entretien, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe la parole à Madame GAUDEFRY.

Madame GAUDEFRY : Monsieur le Maire, chers collègues,

Le sujet qui nous réunit ce soir est sensible. Il touche à l'école, à nos enfants, aux familles et aux agents qui, chaque jour, assurent avec professionnalisme l'accompagnement des plus jeunes. C'est précisément parce qu'il est important qu'il mérite un débat dépassionné, fondé sur les faits et sur la responsabilité qui est la nôtre en tant qu'élus. Je souhaite d'abord saluer l'engagement des ATSEM de notre commune. Leur investissement quotidien auprès des enseignants et des enfants est essentiel à la qualité de l'accueil en école maternelle. Elles participent pleinement au parcours éducatif que la Ville construit depuis de nombreuses années. Mais être responsable, c'est aussi savoir s'adapter à l'action publique lorsque les réalités évoluent. Depuis 2020, notre majorité a fait un choix clair : préserver durablement les services publics de proximité tout en redressant les finances de la commune et en engageant les investissements indispensables pour assurer l'avenir de notre patrimoine communal. Cette ligne de conduite nous oblige parfois à prendre des décisions difficiles. Elles ne sont jamais dictées par la facilité. Elles répondent à une exigence de responsabilité envers les Seclinois d'aujourd'hui, comme envers les générations futures. La réorganisation des moyens consacrés aux ATSEM s'inscrit dans cette logique. Nous faisons face à un contexte financier particulièrement exigeant, marqué par une augmentation continue des charges supportées par les collectivités, des transferts de compétences insuffisamment compensés par l'État, une diminution des financements extérieurs et des investissements majeurs devenus incontournables, pour préserver notre patrimoine communal et maintenir ouverts nos équipements publics. Dans le même temps, notre territoire connaît une baisse de la natalité qui se traduit déjà par une diminution des effectifs scolaires et par des fermetures de classes. Cette évolution démographique est confirmée par les projections nationales et nous oblige à adapter progressivement nos organisations. Notre responsabilité est donc de concilier trois exigences qui ne s'opposent pas, mais se complètent :

- ✓ Garantir la qualité de l'accompagnement des enfants ;
- ✓ Préserver les conditions de travail de nos agents ;
- ✓ Assurer la soutenabilité financière de l'action publique.

C'est précisément le sens de la délibération qui vous est proposée. Elle ne remet pas en cause la place des ATSEM dans nos écoles. Elle adapte leur répartition aux besoins réels des établissements, conformément aux recommandations de l'Éducation Nationale. Cette évolution est conduite avec responsabilité. Notre ambition éducative demeure intacte. C'est dans cet esprit que nous vous

proposons d'adopter cette délibération. Avant toute chose, je souhaite vous rappeler quelles sont les missions d'un ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles. Tout d'abord :

- ✓ *Assistance au personnel enseignant* : L'ATSEM assiste l'enseignant dans l'accueil, l'hygiène, la sécurité, l'autonomie et les activités pédagogiques des enfants, sans se substituer à lui.
- ✓ *Accompagnement des enfants* : L'ATSEM contribue au bien-être, à l'hygiène et à l'autonomie des élèves, en particulier des plus jeunes.
- ✓ *Hygiène et sécurité* : Elle veille à maintenir un environnement propre et sécurisé.
- ✓ *Participation à la communauté éducative* : L'ATSEM participe à la vie de l'école.
- ✓ Et enfin, *temps périscolaire* : De nombreuses ATSEM interviennent également sur le temps périscolaire, le temps du midi.

Je rappelle qu'historiquement, la Ville de Seclin allait bien au-delà des obligations réglementaires, en affectant un ATSEM à temps plein dans chaque classe de maternelle. Ce choix traduisait une volonté politique forte, que nous assumons pleinement. Toutefois, il ne constitue pas une obligation légale. Les préconisations de l'Éducation Nationale sont différentes. Elles privilégient une présence à temps plein en petite et moyenne sections et un demi-poste en grande section, afin de tenir compte de l'autonomie progressive des élèves.

Je souhaite apporter un éclairage sur les motifs qui nous ont conduits à revoir la dotation en ATSEM attribuée à chaque chef d'établissement. Un contexte financier qui s'impose à toutes les collectivités et les place sous tension. À Seclin, cette situation est aggravée par la nécessité de réaliser des investissements majeurs, pour rattraper l'héritage d'un patrimoine bâti, particulièrement dégradé. Sans ces travaux, des services publics seront menacés de fermeture. Depuis 2020, nous nous efforçons, par tous les moyens, de redresser les finances de la Ville, tout en assumant ces investissements considérables dans une logique de prévention, de sécurité et d'amélioration ; notamment le respect des normes environnementales non obligatoires à ce jour pour les équipements les plus vertueux. L'épargne de la commune se tarit, même si la situation financière reste solide. Ensuite, nous subissons de nombreux transferts de charges de l'État, sans compensation financière. À titre d'exemple, je peux citer la hausse de la cotisation employeur CNRACL (la retraite) : 660 000 € sur 4 ans. La hausse du SMIC, conduisant à une revalorisation des agents de catégorie C, percevant une rémunération inférieure à ce minimum légal : 110 000 €. Les hausses successives du point d'indice depuis 2020 : 250 000 €. Soit un total d'un million d'euros de surcoût pour la commune, sans aucune compensation financière de l'État. À cela s'ajoute un recul des co-financements pour les projets d'investissement, alors même que nos besoins d'investissement demeureront importants : Travaux indispensables pour La Collégiale, la salle Durot, l'école Louise Michel – Marie Curie. Vous l'aurez compris, afin d'éviter la fermeture d'équipements ou la suppression de services, nous n'avons pas d'autre choix que de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Parallèlement, le territoire subit une baisse de la natalité, conduisant à une diminution des effectifs scolaires. Cette diminution est confortée par le Ministère de l'Éducation Nationale qui a rendu publique une étude en avril dernier, faisant état d'une baisse de plus de 20 % des effectifs du premier degré, dans l'académie de Lille, à horizon 10 ans. Seclin est déjà concerné selon les quartiers, en particulier, en centre-ville. Enfin, la médiation en cours avec l'OGEC a entraîné une hausse du forfait communal. Celui-ci engendre un double paiement pour la commune de son accompagnement auprès des élèves du premier degré. Venons-en désormais au cadre réglementaire qui s'impose en la matière. Le cadre réglementaire, article R412-127 du Code des communes, laisse la liberté aux collectivités de définir précisément les moyens alloués aux établissements : une ATSEM par classe indifféremment, à mi-temps ou à temps plein. Les préconisations de l'Éducation Nationale sont en deçà de ce qui se pratique à Seclin : un équivalent temps plein d'ATSEM en petite et moyenne sections et un demi-ETP d'ATSEM en grande section. La grande section constitue en effet une année de transition vers l'école élémentaire, durant laquelle les élèves développent progressivement leur autonomie dans les gestes du quotidien, dont l'hygiène, l'organisation de leur travail et leur rapport aux apprentissages. Il apparaît ainsi pertinent de concentrer prioritairement les moyens humains sur les petites et moyennes sections, niveaux de classes, où leur présence produit le plus fort impact éducatif. Au regard de la situation actuelle, voilà ce qui est proposé à Seclin. Au terme de cette année scolaire 2025-2026, on compte 19 ATSEM pour 19 classes de maternelle.

L'évolution des effectifs à l'école La Fontaine a conduit l'Éducation Nationale à fermer une classe pour la rentrée prochaine, ce qui entraîne automatiquement la suppression d'un poste d'ATSEM.

Parmi les 18 ATSEM restantes, 8 disposent du grade d'ATSEM. Elles sont fonctionnaires, ont obtenu le concours correspondant et disposent des compétences et formations qui répondent au cadre d'emploi des ATSEM. Les 10 autres agents faisant fonction d'ATSEM, sans avoir obtenu le concours correspondant, sont issus du cadre d'emploi d'Adjoint Technique ou d'Adjoint d'Animation. C'est-à-dire qu'avant qu'on leur donne la possibilité d'exercer les missions d'ATSEM, elles occupaient des fonctions d'entretien ou d'intervention sur les temps périscolaires. Parmi ces 10 agents, 4, désignés à l'unanimité par leur hiérarchie au regard de leur manière de servir, sont invités à réaliser une mobilité interne sur

des fonctions correspondant à leur grade initial. Dans ce cadre, elles bénéficient d'un accompagnement personnalisé, visant à les affecter sur un poste correspondant à leurs souhaits et appétences. À titre d'exemple, un agent qui souhaiterait travailler auprès des personnes âgées pourra être affecté à la résidence Saclex. Un agent souhaitant rester au contact des enfants pourra rester dans son établissement d'origine, sur de l'accompagnement sur les temps périscolaires. Ainsi, aucune ATSEM de la collectivité ne quitte la commune. Elles ont vocation à poursuivre leur mission d'ATSEM, sauf éventuelle fermeture de classe future, liée à la décroissance démographique. Les seuls agents contraints à quitter la commune sont des agents sous contrats à durée déterminée. Parmi elles, deux quittent la commune par choix, un déménagement et une entrée en formation professionnelle. Les deux autres iront au terme de leur contrat. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'aligner le nombre d'ATSEM sur les préconisations de l'Éducation Nationale dans un contexte de baisse démographique annoncée. Pour la rentrée 2026-2027, cela conduit à réduire le volume d'ATSEM à 14 ETP attribués par pool aux chefs d'établissement :

Pour l'école :

- ✓ La Fontaine : 4 ETP contre 6 l'an dernier avec une fermeture de classe.
- ✓ Louise Michel Marie Curie : 4,5 ETP contre 6.
- ✓ Duclos : 1,5 ETP contre 2.
- ✓ Durot : 4 ETP contre 5.

Au regard de leur champ de compétences, il revient aux chefs d'établissement d'affecter les ATSEM, comme bon leur semble, dans les différentes classes, en accord avec la commune.

Je tiens également à revenir sur la méthode employée et le calendrier afférent :

- ✓ **Le 2 juin 2026** : Rencontre avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, qui entend la position de la commune au regard des moyens déployés, supérieurs à ceux qui se pratiquent ailleurs.
- ✓ **Du 2 au 15 juin 2026** : Sous le pilotage du Directeur Général des Services, la Direction des Ressources Humaines et les cadres du pôle « Parcours Éducatif » ont travaillé sur l'identification des agents à redéployer et les propositions de plannings, en fonction de la composition des classes.
- **15 juin 2026** : Réunion d'information et d'échange avec les représentants du personnel.
- **15 juin 2026** : Entretien individuel avec les agents concernés, afin de leur présenter la proposition d'évolution des dotations et l'impact potentiel sur leur situation individuelle.
- **15 juin 2026 toujours** : Rendez-vous avec les chefs d'établissement concernés, qui ont pris acte de la mesure.
- **Semaines des 15 et 22 juin 2026** : Présentation des orientations en Conseil d'établissements et recueil des retours des associations de parents d'élèves.
- **23 juin 2026** : CST, Comité Social Territorial, recueillant l'avis des représentants de la collectivité et du personnel. Avis favorable du collège des représentants élus de la collectivité : 3 votes favorables pour le groupe majoritaire et une abstention pour le groupe minoritaire et avis défavorable des représentants du personnel : 4 voix contre et 2 abstentions.
- **3 juillet 2026** : Nous y sommes. Présentation d'une délibération en Conseil Municipal actant la suppression de 5 emplois d'ATSEM, dont un poste lié à la fermeture de la classe à La Fontaine.
- **À la prochaine rentrée scolaire** : Mise en œuvre suite au vote.
- **Juin 2027** : Évaluation des besoins et ajustement éventuel des emplois.

Le calendrier peut sembler serré, mais il avait pour finalité de ne pas inquiéter outre mesure l'ensemble des agents affectés sur les missions d'ATSEM ainsi que les chefs d'établissements. Pour conclure, cette réorganisation ne remet pas en cause la qualité du service public rendu aux enfants. Loin d'abandonner nos politiques publiques, nous les adaptons, sans renoncer à nos ambitions. Je rappelle, pour mémoire notamment, l'intervention des professeurs de musique en milieu scolaire. Les classes transplantées à la montagne, une restauration scolaire municipale de qualité, des prix scolaires, un accueil périscolaire sur une amplitude horaire importante : de 7h30 à 19h. L'accompagnement à la scolarité. La première « Maison des 1 000 premiers jours » du département. Un dispositif d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, dans leur parcours vers l'autonomie. Autant d'actions qui témoignent de notre engagement constant en faveur du parcours éducatif des enfants. Au-delà de l'aspect pédagogique, cette décision participe à une gestion responsable des finances publiques, dans un contexte où les collectivités territoriales sont confrontées à des contraintes budgétaires croissantes, il appartient aux élus de rechercher les marges de manœuvre, permettant de préserver durablement les services essentiels rendus à la population, sous une approche globale et durable. Les décisions les plus faciles sont souvent celles qui consistent à ne rien changer. Or, si nous ne retrouvons pas une capacité financière plus importante, ou si nous ne prenons pas aujourd'hui les décisions nécessaires pour nous conformer aux préconisations de l'Éducation Nationale, il faudra demain faire d'autres choix tout aussi difficiles. Les décisions les plus responsables sont parfois celles qui demandent du courage politique,

parce qu'elles peuvent être incomprises à court terme, alors qu'elles sont indispensables pour préserver l'avenir. La rationalisation de l'organisation des ATSEM répond à cet objectif, sans remettre en cause l'engagement de la Ville en faveur de la réussite des enfants.

Monsieur le Maire : Merci Madame GAUDEFRY. Madame PELLIZZARI, je crois que vous sollicitez la parole.

Madame PELLIZZARI : Oui, je vous remercie. Donc, je souhaite m'exprimer sur les orientations que vous proposez concernant l'éducation, notamment sur cette décision de supprimer 4 postes d'ATSEM dans les écoles maternelles de Seclin. Cette mesure ne peut être considérée comme une simple variable d'ajustement technique ou budgétaire. Elle affecte directement les conditions d'accueil des enfants, la qualité du service public d'éducation et plus largement l'ambition que notre commune a pour sa jeunesse. La suppression des postes d'ATSEM dans les écoles envoie un message inquiétant. Les ATSEM jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des enfants, surtout des plus jeunes, pendant les temps de classe et les temps de transition du quotidien scolaire. Qui aide les enseignants à soutenir les enfants ayant des besoins particuliers en classe ? Les ATSEM. Qui est aux côtés des enseignants pour favoriser les premiers apprentissages, sécuriser les enfants et offrir une attention individualisée ? Les ATSEM. Peu de troubles de l'apprentissage sont dépistés avant l'âge de 5 ans, avant qu'éventuellement soit mis en place un accompagnement par un ou une AESH. Pendant cette période clé, ce sont souvent les ATSEM qui épaulent les professeurs, pour aider les enfants au quotidien. Qui accompagne les sorties scolaires ? Les ATSEM. Qui accompagne les enfants aux toilettes ? Les ATSEM. Qui permet aux enseignants de faire un accompagnement individualisé des enfants ? Encore les ATSEM. Supprimer les postes d'ATSEM, c'est ignorer la réalité de terrain. Je ne vous parle pas de la réalité que vous citez. Je parle de la réalité des personnes qui sont présentes et des 800 personnes qui ont signé la pétition ce soir et qui vous l'ont remise. C'est surtout supprimer les postes d'ATSEM, c'est surtout minimiser, voire négliger leur rôle essentiel dans l'éducation des enfants et dans le quotidien des écoles. Je le répète, nous ne pouvons pas nous contenter du minimum, lorsqu'il s'agit d'accueillir et d'accompagner les enfants. Le respect de la réglementation, c'est un point de départ, mais ça ne devrait pas être une ambition politique. La question que nous devons nous poser est simple. Quel niveau de qualité éducative voulons-nous garantir aux enfants de notre commune à tous les moments de leur vie ? Baisser le nombre d'adultes encadrants, c'est mécaniquement réduire leur disponibilité, la qualité de l'accompagnement et les options pédagogiques offertes aux enfants. Nous vous demandons de revoir votre politique éducative et de faire des choix clairs, en faveur de l'encadrement humain, plutôt que de vous limiter à gérer de manière stricte les budgets et la réglementation. Nous ne remettons pas en question la nécessité de gérer rigoureusement les finances de la commune, mais nous affirmons que la jeunesse et l'éducation doivent demeurer des priorités réelles et pas seulement des déclarations. Le dire, pourquoi pas ? Le faire, c'est ce qui est important. Une politique éducative se mesure notamment à ses ressources humaines, à ses choix d'encadrement et à l'importance donnée aux professionnels de terrain. En réduisant les moyens humains dans les écoles et même dans les accueils de loisirs, même si ce n'est pas le sujet aujourd'hui, vous optez pour un service public éducatif qui tend vers le minimum réglementaire. Nous, au contraire, défendons une ambition plus élevée pour les enfants et les jeunes de notre commune. Nous croyons que la responsabilité d'une municipalité est de construire un parcours éducatif sécurisé, cohérent et exigeant, qui offre à chaque enfant les meilleures conditions pour grandir, apprendre et s'épanouir. C'est cette ambition que nous continuerons à défendre ici. Et je pense que les parents qui ont signé les pétitions et ceux et celles qui se sont déplacés ce soir méritent mieux qu'un discours magistral sur les réalités de la commune, les pseudo réalités de la commune. Ils méritent mieux que d'entendre que ce que vous appelez la réalité, qui n'est pas la leur. Ce sont nos concitoyens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je rappelle que les interventions en Conseil Municipal ne doivent provoquer aucune réaction. S'il y a à nouveau des réactions, je demanderai que la séance se poursuive à huis clos. Les débats doivent se faire dans la sérénité, sans qu'il puisse y avoir de quelconques pressions exercées sur les élus qui doivent pouvoir émettre leur vote et leur souhait de façon éclairée et apaisée. Je vous remerciais de bien vouloir vous conformer à ce que prévoit la réglementation. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Oui, Madame PELLIZZARI, je réagis sur les pseudo réalités évoquées dans vos propos sur l'ambition que nous avons aussi sur la remise à niveau de nos bâtiments et je ferai un lien direct avec la petite enfance, en disant qu'on a vécu une vague de chaleur qui nous rappelle la problématique du confort d'été et donc nous devons le faire en même temps. C'est-à-dire que nous devons accompagner nos plus jeunes dans le parcours éducatif, mais nous devons aussi mettre nos

bâtiments à niveau et c'est pour ça qu'il y a une rigueur budgétaire que l'on doit interroger et à laquelle on doit donner suite, puisque mettre nos jeunes accompagnés par des ATSEM dans des bâtiments qui souffrent de trop de chaleur, ce n'est pas aussi tellement responsable. Donc il faut qu'on fasse le « en même temps ». Et ce sont ces choix politiques que la municipalité essaye de faire, c'est-à-dire que, « en même temps », nécessite d'avoir une rigueur budgétaire pour, j'insiste, remettre à niveau nos bâtiments, même si ça fait sourire certains collègues de la minorité. Il y a danger, il y a sécurité et Monsieur KOLAR devrait en être tout à fait conscient. Je pense que vous pouvez en parler, oui, des problématiques de vagues de chaleur dans nos bâtiments. Et donc, on a nécessité avec Madame GAUDEFROY de trouver des solutions, pour répondre à cette vague de chaleur et ces vagues de chaleur qui nous reviendront. Et donc, il faut absolument que j'arrive et que la collectivité arrive à dégager une marge financière suffisante pour, en même temps, accompagner nos plus jeunes dans le parcours éducatif et en même temps les accompagner, pour les mettre dans des bâtiments les plus confortables possibles et les moins insécures possibles.

Monsieur le Maire : Madame SOULIERE, je crois que vous sollicitez la parole.

Madame SOULIERE : Oui, merci, bonsoir. Je voulais revenir sur le CMEM, le poste de coordinateur est supprimé. La question c'était : est-ce qu'il est remplacé ? Est-ce que les heures qu'il avait sont dispatchées sur quelqu'un d'autre ? Est-ce que ça impactera l'enseignement musical qu'il y a dans les classes pour la rentrée ? Ou est-ce que c'est aussi un moyen de faire des économies sur le coût d'un élève sur une année ?

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Oui. Voilà. Très bien. Alors pour répondre d'abord à Madame SOULIERE, en fait il n'y a pas de suppression en tant que telle. Simplement, il y a la personne qui occupait ce poste de coordonnateur qui a décidé de quitter la collectivité, de façon tout à fait légitime d'ailleurs, puisque c'est comme dans la fonction publique en général, en quittant une collectivité on a généralement quelque chose de plus attractif, c'est bien pour ça qu'on la quitte. D'ailleurs, c'est la même chose dans le privé actuellement. Il se trouve que cette personne, d'ailleurs, restera au CMEM, puisque nous avons accepté sa demande, c'est-à-dire qu'il continue à encadrer les deux heures de formation vocale. Ça, c'est pour répondre à votre question. Il n'y a pas d'heures d'enseignement en moins au CMEM. Et je rebondis d'ailleurs là-dessus, pour m'étonner de l'énormité qu'a dite Madame PELLIZZARI en disant, « *vous baissez le niveau de qualité éducative* ». Dire ça à Seclin, c'est quand même extraordinaire. À Seclin. Parce que le niveau de qualité éducative, il y a d'abord l'Éducation Nationale. Ensuite, il y a l'accompagnement que nous faisons. Ensuite, il y a les offres que nous faisons pour l'école publique, qui, d'ailleurs, nous sont reprochées par l'OGEC, comme vous le savez. On en reparlera peut-être tout à l'heure, et c'est une réalité. Le niveau de qualité éducative, écoutez, Monsieur le Maire a évoqué tout à l'heure les voyages auxquels vous aviez participé avec Monsieur DECRAENE à Apolda, me semble-t-il, et à Zabrze, donc à Auschwitz et à Buchenwald, qui montrent à quel point nous sommes attachés à l'histoire, à la connaissance, à l'humanité. Ça, c'est l'éducatif et ça concerne pas mal d'enfants. Ensuite, je suis ravi de savoir que vous avez accompagné quelques enfants à Avignon, dans ce qui était vraisemblablement le « Off », puisque vous semblez ne pas savoir que les spectacles, qui vous ont été présentés, lorsque le festival a été exposé ici, étaient uniquement des spectacles issus du « Off ». Alors, pour les gens, le « Off », c'est ce qui a lieu en dehors du festival d'origine de 1947, qu'on appelle le « In », c'est à l'intérieur de. Mais le « Off », il est accessible à des finances communales et à un budget culturel, tel qu'il est actuellement, d'ailleurs important pour une ville comme la nôtre. Je vous dis donc que c'est pour le « Off », parce que si c'était dans le « In » eh bien disons qu'un spectacle coûterait quasiment la totalité de notre budget culturel actuel. Donc je suis surpris que vous ne le sachiez pas, ou alors c'était juste pour faire un effet de manche.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER, si on peut refermer la parenthèse, merci.

Monsieur SERRURIER : Voilà. Donc, tout ça, ce sont des exemples, parce que si vous êtes allée avec quelques enfants à Avignon et c'est très bien. Nous, nous faisons mieux, nous faisons venir Avignon à des enfants. C'est ainsi que 300 collégiens viennent assister à des spectacles qui sont programmés à Avignon, et des ateliers de théâtre d'établissement y viennent aussi. C'est pareil également pour le sport. Donc j'ai été surpris de ce terme, « *Vous voulez baisser la qualité éducative* » qui faisait écho et c'est ma conclusion, Monsieur le Maire, et je suis désolé, Monsieur KOLAR que j'apprécie beaucoup par ailleurs, quand vous dites que « *Pour la culture, il y a un temps pour tout* ». Et ça, ce sont des paroles qui résonnent très mal dans l'histoire des XX^e et XXI^e siècles. Voilà. C'est tout.

Monsieur le Maire : Madame PELLIZZARI, j'ai le sentiment que vous souhaitez intervenir à nouveau.

Madame PELLIZZARI : Oui. Je ne reviendrai pas sur Avignon et sur les casquettes. Je pense que j'ai dit ce que j'avais à dire. Je voulais juste m'assurer que dans les notes de frais, il n'y aurait pas des notes du Festival « In », parce que si on fait venir ça à Seclin, je crains pour les finances. C'est juste ce que je voulais dire. Je ne voulais pas faire d'effet de manche, il n'y a pas que vous qui allez à Avignon. Je pense qu'il n'y a pas que moi non plus. La deuxième chose, c'est que moi, je n'adhère pas à votre argumentation et je ne vois pas comment on peut mettre dans la balance 4 ATSEM et un voyage à Zabrze. Je dirais, c'est ça, les 4 ATSEM, elles valent un voyage à Zabrze. Donc, en fait, on ne baisse pas la qualité éducative et ces personnes, elles ne servaient à rien, en fait. Vous êtes en train de nous dire ça. Non ? Donc, pourquoi, quand je vous parle d'une baisse de 4 ATSEM, vous me répondez par un voyage à Zabrze ?

Monsieur SERRURIER : Je ne vous réponds pas ça, je réponds (... *inaudible*) préoccupation constante.

Monsieur le Maire : Ça aurait été bien de le dire dans le micro, mais bon, c'est bon. Alors, est-ce qu'il y a d'autres...

Madame PELLIZZARI : On a entendu. J'ai entendu, moi, en tout cas.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors, je vais me permettre de conclure sur ce sujet. En précisant tout d'abord que cette orientation prise, c'est très probablement, c'est même assurément, la décision la plus difficile que j'ai eu à prendre depuis maintenant six ans. Durant le mandat précédent, nous avons essayé de porter le sujet de la réduction de la masse salariale, parce qu'il faut bien appréhender les choses de la sorte, de façon douce, de façon mesurée, au gré des départs en retraite et des mobilités qui étaient sollicitées par les agents. Sur chaque départ, nous questionnions de façon systématique la qualité du service, nos pratiques, les façons de faire et il est vrai, je pense que voilà les évolutions, en tout cas le fait de pouvoir réduire la masse salariale qui était de 70 % en 2020, je rappelle 70 %, là où dans les communes comparables la masse salariale représentait 53 à 54 % du budget de Fonctionnement. Donc 70 % à Seclin de masse salariale. 53 – 54 – 55 % dans des villes comparables. Ce que cela nous coûtait, et quelque part il y a une certaine logique financière, c'est qu'à partir du moment où vous avez des lignes de Fonctionnement qui sont exorbitantes, eh bien vous n'avez plus la possibilité d'entretenir vos bâtiments. Vous n'avez plus la possibilité d'investir. Et c'est très exactement ce que nous avons trouvé en arrivant. Des bâtiments en décrépidité, des avis de commissions de sécurité qui étaient défavorables depuis au moins une quinzaine d'années, pour au moins deux bâtiments : la salle de spectacle, la salle verte. Et c'est très exactement symptomatique du fonctionnement qui était celui de Seclin jusqu'alors. Tout mettre sur la masse salariale, ne plus entretenir les bâtiments. Mais qu'est-ce qui se passe une fois que les bâtiments sont dégradés ? Qu'ils ne passent plus les commissions de sécurité ? Et c'est ce que nous avons dû affronter en 2020. Ce sont des commissions de sécurité qui nous font comprendre que certains bâtiments doivent fermer. Que donc, derrière les bâtiments, des services publics doivent fermer. Ça n'est pas de gaieté de cœur qu'en 2020, je dois annoncer la fermeture de la salle des fêtes de l'époque, pour nous engager sur une réhabilitation totale. Ça n'est pas de gaieté de cœur que le Salon du vin qui faisait la joie de tous les Seclinois depuis des années, ne pouvait plus se tenir parce que la commission de sécurité n'était plus favorable, et émettait un avis défavorable depuis 2004. Et que le chapiteau qui était installé sur la zone n'était même pas connu de la préfecture. Et ça, ce ne sont que deux exemples symptomatiques de ce qu'on a trouvé. La réalité de notre bâti, c'est absence totale ou quasi totale, j'exagère, pardon, quasi totale de nos bâtiments, de nos écoles qui tombent en ruine, de la Mairie qui n'est plus aux normes de sécurité, d'un certain nombre de bâtiments qui fait que, nécessairement, il n'y a pas 50 solutions. Il n'y a pas 50 solutions. Soit on travaille sur la diminution de notre masse salariale, de façon douce, de façon progressive, ce que nous avons fait en diminuant notre masse salariale d'un pour cent l'an durant tout le mandat. Soit on augmente les impôts, ce que vous avez préconisé sous le mandat précédent. Je sais que vous allez réagir, mais c'est quand même ce qui a été dit au sein de cette enceinte. On a encore les éléments filmés. Soit on s'endette à outrance, soit on réduit certains services, on stoppe certains services. Et donc, oui c'est un sujet difficile. Et on ne peut pas être sur cette logique binaire que vous essayez de distiller au stade du débat qui est le nôtre. Non, il n'y a pas les gentils d'un côté, il n'y a pas les méchants de l'autre. Non, il n'y a pas les responsables ou les irresponsables d'un côté et les responsables de l'autre. Je mesure que dans votre propos, vous êtes tout aussi attachés que moi à l'éducation de nos enfants. Mais ne résumons pas ce propos à, d'un côté, nous avons la solution, nous avons la solution miracle, la solution financière, la solution bâtiminaire, la solution pédagogique, et de

l'autre, ils font n'importe quoi. Et pour preuve que j'ai peut-être un peu raison sur la difficulté de ce sujet, c'est que je comprends mal comment on peut s'abstenir en CST, le même groupe s'abstient en CST et s'apprête peut-être à voter contre dans cette enceinte. Chacun a la liberté de son choix, ce n'est pas le sujet, mais preuve en est que ce n'est pas si simple que ça. Et que oui, on peut s'abstenir, oui, on peut voter contre, oui, on peut aussi voter favorablement, parce que le sujet n'est pas binaire. Et je m'oppose à ce que vous puissiez dire que nous abandonnons nos politiques pédagogiques. Lorsque, sous les mandats précédents, ont été abandonnées les politiques destinées aux 16-25 ans, abandonnées par les majorités précédentes, je n'ai pas senti d'émoi dans la population. Peut-être parce qu'elle n'était pas suffisamment informée. Nous avons rétabli les dispositifs destinés aux 16-25 ans et il y a un certain nombre de mesures comme cela qui font que, je reviens à ce que je disais oui c'est probablement le choix le plus difficile que nous avons à prendre collectivement depuis que nous sommes en place en 2020. Mais en tout cas, nous essayons d'agir en responsabilité, en transparence et dans la vérité, sans mentir aux gens ; sans mentir à la population nombreuse aujourd'hui. Et je suis heureux qu'elle soit présente aujourd'hui, qu'elle se mobilise sur des sujets d'importance. Sans, à un moment donné, stigmatiser les choses, sans les simplifier à dessein politique, de prendre la parole à outrance pour essayer de ramener de façon stratégique les électeurs à soi, alors qu'il s'agit d'un sujet complexe, d'un sujet sensible, qui concerne des agents, qui concerne nos enfants.

Je n'ai nullement envie demain de mettre un terme aux classes transplantées. Je n'ai nullement envie de cela. Je n'ai nullement envie demain de faire en sorte que les Dumistes ne puissent plus intervenir dans les écoles. Je n'ai pas envie demain d'augmenter les impôts. Un certain nombre de mesures dont je n'ai pas envie. En revanche, devant quoi sommes-nous confrontés ? Devant le fait que pendant des années, et c'était formidable, et on a été très heureux de porter ces politiques pendant les six ans qui viennent de s'écouler, nous étions ravis de pouvoir effectivement offrir à la population que dans chaque classe, une ATSEM à temps plein puisse être dans les classes. Nous en étions ravis et il n'y avait pas lieu de remettre cela en cause, parce qu'effectivement, nous avions une trajectoire financière sur la masse salariale, qui nous permettait d'amortir les choses. Le contexte a changé. Aujourd'hui, nous encaissons des mesures de l'État : Augmentation des points d'indice à deux reprises, les points retraite que nous devons prendre en charge, l'augmentation il y a 15 jours du SMIC, sans aucune compensation de l'État. Alors je vais essayer, pour simplifier le propos, de prendre un exemple. Je vais prendre l'exemple d'un ménage. On est tous confrontés à la même difficulté sociale. Un ménage qui voit l'inflation augmenter, le prix des fluides augmenter, l'électricité, le gaz le prix des denrées alimentaires augmenter de façon constante, sans qu'il y ait de compensation de l'État, sans que l'État puisse à un moment donné dire : *« Sur l'essence, sur le gasoil, je réduis la voilure »*. On est confrontés, en tant que Ville, exactement à la même situation. Des mesures imposées par l'État, sans compensation, qui font qu'à un moment donné la collectivité, elle est exsangue. Et ça, il faut le dire et il ne faut pas mentir à la population. Et je rajouterai, pour l'exemple que je prends, c'est qu'en plus, ce ménage en difficulté, eh bien pas de chance, il doit changer sa voiture parce qu'elle est en panne. Eh bien c'est l'exemple des bâtiments. Nos bâtiments sont tellement dégradés aujourd'hui, qu'on doit investir. Oui, on doit faire des travaux nécessaires et on n'a pas envie de surendetter la Ville. On n'a pas envie d'augmenter les impôts et on n'a pas envie d'aller chercher, ou en tout cas de réduire des services que l'on porte à la population. Et donc, la réflexion qui a été la nôtre, c'est de dire : *« Les préconisations de l'Éducation Nationale aujourd'hui, c'est quoi ? C'est une ATSEM temps plein dans les petites, moyennes sections »,* préconisation de l'Éducation Nationale *Un demi ATSEM dans les grandes sections* ». Pourquoi l'Éducation Nationale préconise ce demi ATSEM ? Parce que dans les grandes sections, c'est-à-dire à la frontière du CP, l'Éducation Nationale considère que les enfants sont en phase d'autonomie. Et donc, au lieu d'avoir une ATSEM durant les premières années, ce qui est tout à fait louable, et loin de moi le propos de déconsidérer le travail des ATSEM. Le travail des ATSEM est formidable. Mais concentrons nos forces sur les petites, moyennes sections qui nécessitent la présence d'une ATSEM temps plein durant ce temps scolaire, et ajustons, au regard des préconisations de l'Éducation Nationale, mais au regard aussi de nos capacités financières, à une demi-ATSEM par classe pour les grandes sections. J'ai le sentiment aujourd'hui, je vais poursuivre dans le comparatif. Pardon, mais ce ménage en difficultés financières, qui doit changer sa voiture, il allait 4 semaines par an en vacances peut-être, ou 3 semaines par an en vacances. Eh bien son réflexe c'est quoi ? C'est de dire : *« On partira peut-être moins »*. Aussi regrettable que ce soit. On partira moins. On ira moins au resto. On sortira moins. Bref ! Ce que nous vivons tous. Parce qu'effectivement, le coût de la vie est plus important. Mais le choix qui est fait, qui est opéré par cette famille, c'est le choix qui doit être fait en bonne gestion. Tout comme le choix que nous opérons pour la commune, c'est un choix qui doit être opéré en bonne gestion. Et si nous ne le faisons pas, ne rêvons pas, il y aura d'autres décisions à prendre encore plus difficiles. Et comme je vous l'ai dit, je n'ai pas envie d'augmenter les impôts. Je n'ai pas envie de dire aux enfants en CM2 : *« Désolé, les classes transplantées, c'est terminé »*. Je n'ai pas envie de *« réduire la voilure »* sur les Dumistes au bénéfice des enfants qui n'ont peut-être pas la chance d'apprendre des instruments de

musique, mais en tout cas d'être dans l'apprentissage et dans la pédagogie sur la culture et les arts dont tu parlais tout à l'heure. Il y aura des choix à faire. Vous vous opposiez, lors d'un dernier Conseil Municipal sur la vente des bâtiments, un peu par idéologie, pardon, parce que c'est le patrimoine, on ne le vend pas. Eh bien moi, je préfère vendre le patrimoine pour récupérer des moyens financiers et entretenir ce qu'on garde. C'est la logique financière. Donc, les ATSEM, ce n'est pas la seule mesure que nous prenons. C'est un bouquet de mesures difficiles à porter. Celle-ci est probablement la plus difficile, je le concède. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on prend cette décision, mais elle est nécessaire, elle est indispensable. J'irai même jusqu'à dire d'adapter nos moyens, enfin d'ajuster le nombre d'ATSEM en fonction de nos moyens financiers. Et pardon, mais l'argument qui nous a conduits aussi à nous orienter là-dessus. Vous n'êtes pas sans savoir le contentieux qui nous lie avec l'OGEC. Je rappelle ! *« La commune a l'obligation, je parle bien d'obligation. Ce n'est pas un choix, c'est une obligation légale de verser à l'identique ce que nous versons pour les élèves dans le public, de le verser à l'identique pour les élèves du privé »*. Durant des années, le forfait communal était de 550 €/enfant. 550 €/élève dans le public. Et donc nous avions l'obligation de verser 550 € aux élèves de l'Immaculée Conception, pour ne pas le citer, seclinois bien évidemment, de leur verser 550 €. Quand je parlais de difficultés financières rencontrées par tout le monde. L'OGEC qui est l'organisme qui gère les établissements d'enseignement catholique, rencontre les mêmes difficultés financières que la collectivité, que les ménages dont j'ai parlé tout à l'heure. Et donc l'OGEC, aujourd'hui, engage une action pour demander la revalorisation du forfait communal en faisant passer les 550 € à 2 150 €/élève et par enfant. C'est-à-dire le cataclysme financier total. Et dans les modalités de calcul qui sont prévues par l'OGEC, il y a quoi ? Il y a les ATSEM, il y a les classes transplantées. C'est-à-dire que tout ce que nous faisons au bénéfice des enfants dans le public, demain, on le paiera en double, au bénéfice de l'OGEC. Et donc, oui, nous sommes contraints de revoir nos politiques, parce que le tsunami financier est devant nous, au regard de ce contentieux naissant. Alors, il y a deux solutions. On ferme les yeux, on fait semblant de ne pas voir. On est sur le poncif. Il y a les gentils, il y a les méchants. Ou, à un moment donné, on se penche en responsabilité, en tout cas moi c'est la posture que j'adopte, et je comprends qu'il s'agit là d'un sujet sensible, d'un sujet qui touche à l'éducation de nos enfants. Je le comprends parfaitement. Et c'est pour ça que j'essaie, en tout cas, d'apporter un éclairage pédagogique de transparence, de sincérité sur ce dossier-là, parce que si on n'avance pas sur ce sujet-là, demain il y aura d'autres décisions, bien plus douloureuses à prendre et je n'ai pas envie d'aller sur ce terrain. J'ai vu Madame PELLIZZARI ou Monsieur DECRAENE, peut-être, qui souhaitent prendre la parole.

Monsieur DECRAENE : Merci. Alors, avant tout, il faut savoir qu'au CST, il n'y a que votre majorité qui a voté pour. C'est important. On ne va pas revenir, comme le débat de l'agrandissement de l'aéroport, où vous avez voté pour l'agrandissement de l'aéroport, mais ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : Vous vous êtes abstenus. Votre groupe s'est abstenu.

Monsieur DECRAENE : Est-ce que je vous ai coupé la parole ?

Monsieur le Maire : Votre groupe s'est abstenu.

Monsieur DECRAENE : Est-ce que je vous ai coupé la parole, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Votre groupe s'est abstenu.

Monsieur DECRAENE : Laissez-moi parler, s'il vous plaît.

Je suis poli. Mais je n'ai pas coupé la parole du Conseil Municipal. Donc, s'il vous plaît, laissez-moi parler. Vous parlez de la jeunesse. Non, je ne m'énerve pas, je suis très calme. Ce n'est pas moi qui suis tendu, là, aujourd'hui. Il faut savoir quand même qu'au niveau de la jeunesse, Monsieur CADART, c'est vous qui avez fermé le PIJ, le Point d'Information Jeunesse, c'est vous qui l'avez fermé. Et puis maintenant, puisque vous avez des délégations au département, et maintenant à la MEL. Maintenant, ce n'est plus la faute de la MEL ou du département, c'est la faute de l'État. Donc, à un moment, il faut arrêter. Ceci étant, on va revenir au sujet. Il y a les parents élus qui vont déposer 800 signatures. 800 signatures en une semaine des parents, je pense que c'est quand même un signe. Donc, je pense qu'il faut prendre en compte aussi les citoyens, ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent. Parce qu'avant tout, ce sont eux qui ont voté pour nous, et ce n'est pas nous qui prenons les décisions. On doit aussi mener les actions par rapport à leurs besoins et leurs volontés. Enfin, bref. Vous dites régulièrement gérer cette commune en toute responsabilité. Mais à mon sens, vous confondez responsabilité et volonté politique. Par exemple, la mauvaise gestion de l'accompagnement des écoles lors de l'épisode de canicule relève de votre responsabilité. La suppression des postes d'ATSEM, elle, relève clairement de votre volonté

politique. Aujourd'hui, vous récoltez les graines que vous avez semées depuis des années, notamment par des choix que nous considérons comme profondément déséquilibrés. Je vous rappelle un exemple. Lorsque vous avez commencé à augmenter les tarifs municipaux, vous n'avez pas augmenté le tarif des entrées de la piscine pour les élèves de l'Immaculée Conception. Je vous avais proposé de réajuster ces tarifs au même niveau que ceux appliqués aux écoles de la République. Vous avez refusé. Pourquoi maintenir un tarif plus bas pour cette école ? L'école publique est un droit, l'école privée est un choix. Autre exemple : matin et soir, nous constatons une véritable thrombose routière aux abords de cette école, avec des parents qui se garent en double file, sur les pistes cyclables, ou sur les parkings des commerçants. Rien n'a été fait, ou en tout cas, rien de réellement efficace. En revanche, la semaine passée, un citoyen qui, pendant cette canicule, se gare quelques instants sur le trottoir pour livrer des packs d'eau à une personne âgée peut, lui, être verbalisé. Deux poids, deux mesures. Offrir des places de spectacle à la sortie de cette école avant les élections, comment devons-nous l'interpréter ? Et aujourd'hui, vous voudriez que les Seclinois vous plaignent ? Vous voudriez apparaître comme la victime de la situation ? Non, Monsieur le Maire, ce sont vos choix politiques. Ce sont les conséquences de ce que vous avez semé. Vous avez tendu la main à certains pour être élus. Et aujourd'hui, ce sont les enfants seclinois des écoles de la République qui risquent d'en payer le prix. Vous allez encore me répondre, Monsieur DECRAENE, proposez-moi des solutions, comme à chaque fois. Nous pouvons proposer des solutions, nous l'avons déjà fait. Mais encore faut-il avoir confiance dans la volonté de les entendre et de les prendre en compte. Or, une fois encore, à travers cette délibération, nous constatons que cette confiance est difficile. Vous vous présentez comme un maire responsable et transparent, mais ces suppressions de postes n'ont même pas été clairement présentées lors du budget 2026. Alors, Monsieur le Maire, je vous retourne une formule que vous m'avez déjà adressée lors d'un précédent Conseil. Qui de nous deux alimente la malhonnêteté intellectuelle et politique ?

Monsieur le Maire : Merci. Ah !

Monsieur DECRAENE : Malgré ce que vous pouvez dire de notre groupe au Conseil Municipal, nous restons des élus constructifs. Je vais donc vous faire plusieurs propositions de recettes. À vous de voir si vous souhaitez les entendre. Si vous les refusez, les Seclinois comprendront alors qu'il s'agit bien d'une volonté politique de votre part et, dans ce cas, il ne sera plus nécessaire de demander à notre groupe de faire des propositions si elles ne sont jamais prises en compte.

Première proposition : Réajuster les tarifs appliqués à l'école de l'Immaculée Conception, afin qu'ils soient alignés sur ceux des écoles de la République.

Deuxième proposition : Concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure que nous avons votée lors du précédent Conseil Municipal. Nous vous proposons d'ajouter une ligne permettant de taxer les publicités éphémères liées à des événements privés, organisés dans la commune. Je pense, par exemple, au grand panneau publicitaire pour des événements privés, comme « Le village médiéval en musique », ou il en va de même pour la publicité faite sur le site Internet et les réseaux sociaux de la commune, au bénéfice d'événements privés.

Troisième proposition : Mettre en place une redevance d'occupation temporaire du domaine communal pour les événements privés, organisés dans les lieux comme le Parc de La Ramie ou le Parc du Château Guillemaud. Beaucoup de communes, puisque vous aimez bien vous comparer aux autres communes, beaucoup de communes fonctionnent ainsi, afin de faire entrer des recettes au vu des superficies concernées avec une tarification de 5 €/m²/jour d'occupation. Je laisse le professeur de mathématiques du Conseil Municipal faire le calcul, mais les recettes pourraient être importantes. Pourquoi, pour la deuxième année consécutive, ne facturez-vous pas le droit d'occupation temporaire du Parc de la Ramie et du Château Guillemaud au Festival privé « Le village médiéval en musique », alors même que l'entrée est payante et que cet événement bénéficie d'une visibilité importante dans la commune et sur les réseaux municipaux ?

Quatrième proposition : Au regard de vos nouveaux mandats, vous cumulez selon nos calculs, 8 337,02 € d'indemnités par mois. Cela représente 100 044,24 €/an, soit environ plus de 700 000 € sur la durée du mandat. Dans le contexte actuel, alors que vous demandez des efforts aux Services, aux agents, aux familles, et que vous supprimez des postes d'ATSEM, ne pensez-vous pas qu'il serait temps que vous fassiez, vous aussi, un effort ? Une baisse de 500 €/mois représenterait 42 000 € sur le mandat. Ça serait un signal fort envoyé aux Seclinois et une somme qui pourrait être utilement réinvestie au service de la commune. Je veux également m'adresser aux élus de la majorité. Je sais que certains peuvent avoir, à titre personnel, un lien avec l'école privée de l'Immaculée Conception. Ce choix révèle évidemment de la vie personnelle et familiale de chacun. Et je le respecte. Mais ce soir, nous ne sommes pas ici en tant que parents, nous sommes ici en tant qu'élus de la République. Notre devoir, dans cette salle du Conseil Municipal, est de défendre l'intérêt général, l'équité entre les familles et les enfants de la commune. Il ne s'agit donc pas d'opposer les enfants entre eux ni de juger les choix personnels des

familles. Il s'agit de prendre une décision politique juste, responsable et courageuse. C'est pourquoi je demande aux élus de la majorité de ne pas mélanger leur situation personnelle avec leur responsabilité d'élus et de voter en conscience dans l'intérêt de tous les enfants seclinois, en particulier ceux de l'école publique de la commune. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vois que Madame PELLIZZARI souhaite réagir également. Et après, je vous proposerai de conclure.

Madame PELLIZZARI : Oui, juste en vitesse pour rétablir deux faits. Je pense que nous-mêmes, nous pouvons vous interpellier. Vous demander de ne pas être binaire, comme vous le réclamiez. Il n'y a pas d'un côté les dépeniés et de l'autre côté les gestionnaires. Je pense aussi qu'il est important de préserver l'attractivité de nos écoles publiques. Et le taux d'encadrement en fait partie. Donc, c'est bien de défendre l'école de la République, comme on le disait. Et vous parlez de maîtrise de la masse salariale avec une baisse d'un point par an. La masse salariale est à 67 % quand vous disiez qu'elle était... eh bien vous me l'avez corrigée la fois dernière ! Je vous ai signalé les erreurs de calcul pendant la commission. Vous m'avez dit, oui, on s'est trompés. Vous êtes à 67 % et vous l'avez corrigée. Pas 64, comme vous le disiez. Donc, ça fait moins 3 points et pas moins 6. Par contre, oui, je pense que la masse salariale, elle baisse en volume, mais pas forcément en valeur. Et dernière chose, durant les votes pour les budgets, les discussions autour du budget, vous nous rappelez sans cesse de ne pas confondre les dépenses de Fonctionnement et les dépenses d'Investissement, ce que vous faites depuis tout à l'heure. Vous le faites depuis tout à l'heure. Et je rappelle une chose quand même, on n'est pas la seule commune à avoir un établissement privé et que la participation de la commune ne concerne que les enfants seclinois scolarisés dans l'établissement privé et que les dépenses de fonctionnement et pas d'investissement. Donc, vous pouvez allègrement investir dans les cours de récréation et les végétaliser. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : Merci. Je propose de conclure le sujet. Tout d'abord, précision, le PIJ, je ne l'ai pas fermé, je l'ai redéployé. Aujourd'hui, les services qui étaient proposés par le PIJ se retrouvent au sein de l'espace de vie sociale. Les signatures, 800 signatures, très bien. Moi, si on m'avait présenté une pétition en me disant « *Est-ce que vous êtes favorable à la diminution du nombre d'ATSEM ?* », je l'aurais probablement signée également. Voilà, évidemment. Mais est-ce que ce que j'ai pu exprimer, les raisons pour lesquelles nous sommes amenés à cela, ont été expliquées lorsqu'on a sollicité les parents sur cet ajustement ? Parce qu'il faut arrêter avec la suppression des ATSEM, c'est un ajustement. Toutes les classes seront dotées d'ATSEM. Toutes les classes. Il n'y a pas de suppression d'ATSEM dans les salles de classe. Il y a un ajustement sur le volume horaire alloué dans les grandes sections. Les autres, pour les petites et moyennes sections, rien ne change. Une ATSEM par classe. L'épisode canicule aurait été mal géré. Alors ça, c'est quand même incroyable ! On a doté toutes les classes de ventilateurs. Comment ? Je n'entends pas, pardon. Vous voyez, vous me coupez la parole aussi. Toutes les classes ont été dotées de ventilateurs. Alors oui, entre le moment où la canicule se déclare, on n'a pas, je pense que vous savez comment se font les bons de commande, ça ne se fait pas du jour au lendemain, on n'est pas dans le privé où on va acheter un ventilateur chez Leroy Merlin et on revient avec. Il y a des procédures qui nécessitent à un moment donné ces acquisitions. Donc oui, le nécessaire a été fait, il était évident que l'épisode allait se poursuivre. On a pris rapidement les mesures pour mettre en œuvre des moyens de confort plus agréables. Je précise également que cet épisode caniculaire ne sera pas le seul, il risque d'y en avoir d'autres et qu'on est d'ores et déjà, que ce soit avec Monsieur LEMAIRE, que ce soit avec Monsieur BACLET sur la recherche de solutions pérennes. Parce que le but, ce n'est pas de mettre un ventilateur qui va brasser de l'air chaud, mais c'est plutôt d'avoir quelque chose, un investissement qui va durer dans le temps et on est d'ores et déjà en train de rechercher, ou en tout cas de porter notre réflexion sur ces sujets-là. La piscine : À quel moment est-ce que j'ai marqué ou formulé un refus d'augmenter la tarification pour l'Immaculée Conception ? Jamais. Vous avez fait état de cela. J'ai dit qu'on allait regarder, voilà. Et, oui, on va regarder cet aspect-là. Donc merci Monsieur DECRAENE, pour effectivement avoir soulevé cette problématique. On est déjà sur le sujet avec Monsieur le DGS. Voilà. Donc, voyez que je sais entendre des propositions qui sont faites. Petite explication sur la redevance pour l'indemnité d'occupation des sols : Je rappelle simplement que, chose que j'ai déjà pu dire par le passé, mais pour l'instant, on n'a pas de règlement de voirie. Et pour pouvoir solliciter une indemnité d'occupation des sols, il faut un règlement de voirie. À défaut de quoi, on est dans l'illégalité, voilà. Et donc, là-dessus, en septembre, je pense que c'est la temporalité, puisque j'ai demandé aux Services de travailler sur un règlement de voirie qui permettra, sur des manifestations comme celle-ci, mais il y en a d'autres qui sont prévues, de pouvoir solliciter les organisateurs sur une indemnité. Et comme je n'ai pas envie d'attendre, j'ai pris une décision sur l'organisation du Festival médiéval qui, je l'espère, trouvera son public auprès des Seclinois qui ont été privés comme nous, comme moi, de la fête

des Harengs. Et donc, il y a une redevance de 1 500 € qui a été sollicitée auprès de l'organisateur, pour une journée. Voilà. Bon. Donc, la redevance, elle est sollicitée. Maintenant, on va formaliser ça dans le cadre d'un règlement de voirie. Voilà. Ensuite, attention à ce qu'on fait également. Vous parlez d'affichages qui apparaissent. Il y a un des affichages que vous visez qui a été posé sur l'espace privé. Donc là, je n'ai aucun regard à faire. Mais ce que je constate également, c'est qu'il y a aussi des commerces de centre-ville, de proximité, qui affichent sur des ronds-points, des chausseurs bien connus de la Ville, et là, ça n'a pas l'air de vous indigner, quoi. Voilà. C'est attention, il n'y a pas qu'un organisateur de festivals qui procède à de l'affichage. Il y a aussi des commerçants de Seclin. Mesurons également les choses pour que, lorsqu'il y a des affichages qui se présentent sur la Ville, le but ce n'est pas non plus de mettre en difficulté nos commerçants qui ont bien besoin, aussi, de pouvoir porter, ou en tout cas d'informer d'opérations qu'ils portent. Ensuite, sur mes indemnités de fonction, alors je ne sais pas d'où vous tenez tout cela, mais en tout cas vous confondez probablement le brut, le net, enfin bref, voilà. Tout ça, c'est mélangé. J'ai déjà pu prendre l'exemple par le passé de ce qu'était ma vie. Alors, je ne vais pas faire dans le larmoyant. Je ne suis pas là du tout pour attirer le, comment dire, le côté victimaire, comme vous dites. Être maire, c'est un boulot de tous les instants. De tous les instants. On est réveillé la nuit, on est appelé la nuit, on se déplace la nuit, sept jours sur sept, 24/24. Sur le dernier mandat, si j'ai pris de façon continue plus de huit jours de vacances, c'est beau. Voilà. Et donc, oui, il y a des indemnités qui sont prévues. Les électeurs m'ont fait confiance et nous ont refait confiance de façon globale. Et d'ailleurs, ces indemnités de maire, il me semble que vous les avez votées, puisque ça a été voté à l'unanimité, me semble-t-il. Donc beau jeu aussi de venir ici, devant un public nourri, quelque part remettre en cause ce que vous avez vous-même voté. Et donc, oui je suis au département, parce que les électeurs du canton m'ont fait confiance. Oui, je suis élu à la MEL aujourd'hui, peut-être parce que le travail que je fournis sur le territoire est reconnu aujourd'hui, à une échelle plus grande que Seclin et je pense qu'on peut tous s'en féliciter de façon collective. Parce qu'effectivement le fait de pouvoir intervenir auprès de ces organes décisionnaires, que ce soit le département ou la MEL, ça nous aide bien au quotidien pour avoir des subventions, pour avoir des cofinancements plus importants qui, d'ailleurs, vont se faire de plus en plus rares, au regard des investissements considérables qu'on a apportés. À partir du moment où le département sera moins présent, que l'État sera moins présent, que la MEL sera moins présente, vous voyez que je balaye devant ma porte, que je sois au département ou à la MEL, oui, les cofinancements seront moins présents. Là où on a eu un cofinancement de 75 % pour la salle de spectacle, il ne faut pas rêver. Les investissements qu'on aura à faire demain, on ne sera pas à 75 %. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? On ne les fait pas. Ou, au nom de la sécurité de nos enfants, l'école Louise Michel Marie Curie, par exemple, on engage les travaux, mais il faut trouver des marges de manœuvre financières plus importantes, pour compenser l'absence de cofinancement des collectivités que je viens de citer. Eh bien, nous, c'est la démarche qu'on entreprend, c'est de rechercher des marges de manœuvre, des marges de manœuvre importantes. Et oui, on passera par le règlement de voirie. Oui, on passera par l'augmentation de la tarification sur la piscine auprès de l'Immac. Oui, on vendra des bâtiments. Oui, voilà. Et on n'a pas le choix. Et c'est ce discours de transparence que je veux porter, ce discours de responsabilité que je vous demande de partager de façon plus collective, je l'espère. Et donc, je passe maintenant cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Non, j'ai dit que je clôturerai le débat, Monsieur DECRAENE. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des votes à la majorité ? Merci.

Je vous remercie. Cette délibération est acquise.

Je passe à la délibération suivante, celle relative au recrutement de vacataires. Monsieur BACLET.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est que vous n'avez rien compris et je vous demande de sortir en silence, merci. Non, ce n'est pas vraiment ce que vous faites, Monsieur HIVET. Merci de consigner au procès-verbal les propos tenus.

Une personne dans le public : Merci Monsieur CADART. C'est une honte !

Monsieur le Maire : Merci de tenir au procès-verbal les propos qui ont été tenus. Monsieur VANDENKERCKHOVE et Monsieur HIVET, merci. Je passe donc à la délibération suivante, délibération n° 6.

Une personne dans le public : (*inaudible*) vos propos.

Monsieur le Maire : Vos propos. Voilà. Merci de sortir de la salle, merci. Ou de rester dans le silence. Mais en tout cas, c'est soit vous restez et vous vous taisez, soit vous sortez. Voilà, merci. Monsieur BACLET, délibération suivante, merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (28 voix pour – 5 voix contre (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie))

Délibération n° 6

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Monsieur BACLET : Voilà. Donc on va reprendre la suite du Conseil Municipal avec la délibération n° 6. Il s'agit là de la formation de nos agents de police municipaux. Donc ils ont des obligations de suivre des formations régulières. Pour la plupart, elles sont assurées par le CNFPT, pour des armes classées B1 comme le pistolet automatique ou B6, comme le pistolet à impulsion électrique. Par contre, la collectivité doit prendre en charge les entraînements aux armes classées B8, les aérosols et les bâtons de défense. Pour ce faire, nous allons faire le recrutement d'un moniteur qui va travailler dans la période du 3 juillet au 31 décembre, mais seulement une douzaine d'heures, pour assurer la formation de nos agents municipaux en Police Municipale, avec un taux horaire porté à 35 € bruts.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je la passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Merci. Vote à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération suivante, Madame RACHEZ. Merci.

Délibération n° 7

AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. Donc la délibération n° 7 porte sur l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Donc, cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire est signataire d'un contrat de ville et d'une convention annexée au contrat de Ville conclue pour la période 2025-2030 avec la commune, les établissements publics de coopération intercommunale et le représentant de l'État, relative donc à l'entretien, à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires. La convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties a été adoptée par le Conseil Municipal le 15 novembre 2024, puis a été signée par l'ensemble des parties le 27 décembre 2024. Pour l'année 2026, en lien avec l'État et la MEL, le bailleur LMH propose un programme d'actions, travaillé en concertation avec la Ville. À titre d'exemple, vous avez, en dessous, les renforcements du personnel de proximité renforcés par un binôme et on tend là à avoir un temps plein. Donc ça, ça fait partie des plus grandes innovations. Et sur le volet animation, le lien social « Vivre ensemble », LMH propose plusieurs animations en pied d'immeubles. Ils ont participé donc aux fêtes des voisins et ainsi de suite. Mais surtout, je dirais que la grande nouveauté, cette année, c'était aussi la gestion des déchets, puisqu'on y retrouve beaucoup d'huile de vidange, de pièces détachées, des pneus. Et l'innovation, c'est que non seulement on fait la gestion, mais on fait le recyclage. Donc, il y a ramassage et recyclage. Sur l'entretien, c'est dû aussi aux déménagements qui ont abîmé pas mal de locaux. Et aussi, LMH travaille sur l'extérieur, en réhabilitation, non pas sur l'intérieur des locaux, des appartements, qui sont gérés par les compagnons bâtisseurs avec les propriétaires d'appartements, les locataires, et aussi rémunérés et valorisés par LMH. Donc, il y a les compagnons bâtisseurs, il y a l'Établi, qui travaille avec le Conseil Citoyen et aussi les agents avec le jardin partagé. Voilà. Donc, avec toutes ces dépenses, il y a un point qui sera refait au fur et à mesure. On a un point déjà en septembre et ce sera revu en fin 2026, pour ajustement. Donc, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver l'avenant au plan d'action en pièce jointe.

Monsieur le Maire : Merci, Madame RACHEZ. Je ne sais pas s'il y a des observations sur cette délibération. Pas d'observation. Merci en tout cas pour le travail que vous portez au quotidien, parce que je me souviens qu'à une époque, qui n'est pas si lointaine que cela, ça doit remonter à 6 ou 7 ans, l'abattement qui était offert aux bailleurs n'était suivi d'aucune action. Voilà. Et donc, par votre travail, oui il y a un abattement, mais qui se traduit effectivement par des actions concrètes du quotidien sur un quartier où des difficultés peuvent être rencontrées et, en l'occurrence, le bailleur c'est LMH et sans

votre intervention, je pense qu'on en serait toujours, aujourd'hui, à cet abattement, sans qu'il puisse y avoir de contrepartie par des actions concrètes, au bénéfice de populations qui ont besoin aussi d'être accompagnées par des actions concrètes. Merci, Madame RACHEZ, pour votre engagement plein et entier.

Madame RACHEZ : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je passe cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Vote à l'unanimité. Madame RACHEZ, bravo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Monsieur le Maire : Je passe à la délibération suivante, Madame GAUDEFROY, la délibération sur l'actualisation de la tarification. Je propose peut-être de passer les deux délibérations qui sont...

Madame GAUDEFROY : Elles sont assez similaires.

Monsieur le Maire : Assez similaires. Donc, je vous propose peut-être de balayer les deux. Mais s'il y a des explications de vote distinct, on fera.

Madame GAUDEFROY : Je procéderai aux explications s'il y a des commentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Monsieur le Maire : Dans la déclinaison, en tout, que ce soit fait d'une seule et même (*la phrase de Monsieur le Maire est coupée par Stéphanie GAUDEFROY*).

Délibération n° 8

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL AU SEIN DE LA MAISON DES 1 000 PREMIERS JOURS

Délibération n° 9

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE AU SEIN DE LA MAISON DES 1 000 PREMIERS JOURS

Madame GAUDEFROY : Les deux délibérations n° 8 et n° 9 sont en lien avec l'actualisation de la tarification et du règlement du multiaccueil « Club Les P'tits Loups » et de la crèche municipale Les Petits Loups.

En ce qui concerne *le multiaccueil*, il s'agit uniquement d'une modification de la tarification, dans le sens où cette tarification n'évolue pas par rapport à 2025. Il s'agit du barème qui est conforme à la CAF. Mais nous avons décidé de modifier le règlement, afin de ne pas devoir voter tous les ans. C'est-à-dire qu'à compter de maintenant, la tarification sera conforme au tableau que vous pouvez voir, jusqu'à ce que la CAF nous stipule une modification. C'est très technique.

En ce qui concerne *la crèche familiale municipale Les Petits Loups*, on a également la même modification de tarification. Ce n'est pas une modification majeure, puisque le taux n'est pas modifié. Une modification supplémentaire dans le règlement de fonctionnement. Nous modifions l'agrément de la crèche familiale de 65 à 59 enfants de 10 semaines à 3 ans révolus, pour se mettre en conformité vis-à-vis des partenaires et se conformer à l'effectif réel des assistantes maternelles. Les jours et heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Aujourd'hui, nous avons un agrément qui était, depuis quelques années de 65 enfants. Dans les faits et en fonction de nos effectifs d'assistantes maternelles et de notre capacité à recruter, nous avons 59 enfants. Pour nous mettre en conformité, nous modifions notre règlement.

Monsieur le Maire : Merci. Vous souhaitez apporter une explication de vote, peut-être ? Madame PELLIZZARI. Oui.

Madame PELLIZZARI : Oui, tout à fait. En fait, ce n'est pas sur les tarifs. Nous voterons contre la délib. 9, parce qu'elle prévoit la fermeture des 6 places au sein de la crèche familiale. Parce que cette décision nous interroge. D'abord au regard des besoins des familles, et du déficit de l'offre d'accueil pour la petite enfance, dans une gamme de tarifs abordables sur notre territoire. Une fois encore, la réduction de la capacité d'accueil, elle ne peut pas être considérée comme un simple ajustement technique. Elle a des conséquences directes sur les possibilités de garde et donc sur la vie quotidienne des parents. Depuis plusieurs années, j'entends régulièrement en commission, les difficultés de recrutement des assistantes maternelles. Ça fait au moins cinq ans que ce sujet revient de manière récurrente. Pourtant, je pense qu'aujourd'hui, la réponse à apporter, elle consiste à réduire l'offre, plutôt qu'à renforcer l'attractivité du dispositif, pour des assistantes maternelles qui préfèrent rester indépendantes. Je dois avouer aussi avoir quand même une certaine méfiance à l'égard de la trajectoire engagée en matière de politique éducative et de petite enfance, et que la logique de réduction budgétaire, elle me semble, grosso modo, tout le temps, primer sur l'ambition de maintien et de développement des services aux familles. Pour nous, la petite enfance constitue un pilier essentiel de la politique éducative. Elle conditionne les premières années du développement de l'enfant, et vous ne me direz pas le contraire, vos équipes ont œuvré pour la « Maison des 1 000 premiers jours », et la crèche familiale, elle participe activement aussi à l'égalité des chances. Dans ce contexte, on pense que réduire le nombre de places disponibles à la crèche familiale envoie un signal préoccupant, alors que les besoins restent les mêmes. Et pour ces raisons, nous ne pouvons approuver cette délibération et nous voterons contre. Merci.

Monsieur le Maire : Alors, Madame PELLIZZARI, juste peut-être une précision. Ce n'est pas faute d'essayer de recruter, sauf que les personnes ne sont plus intéressées pour intégrer, en tout cas, on manque de candidats. Donc aujourd'hui, on actualise ces données au regard de l'absence de candidatures. Maintenant, moi, je ne serai pas d'accord avec vous sur une offre à Seclin qui est en déficit. C'est tout le contraire. On a une offre à Seclin sur la petite enfance qui est vraiment très qualitative. On a des crèches indépendantes, on a des assistantes maternelles indépendantes, on a la crèche familiale, bien évidemment, des microcrèches. Sincèrement, on a vraiment aujourd'hui une offre sur le territoire qui est vraiment exceptionnelle. Et c'est aussi, je pense, la raison pour laquelle on a autant de mal à recruter. C'est que l'offre est tellement élargie, que les assistantes maternelles ne sont pas forcément intéressées pour travailler avec la collectivité. Donc on ajuste, mais ce n'est pas faute d'avoir lancé des candidatures, et la « Maison des 1 000 premiers jours » aussi, merci de mettre en évidence ce que nous avons mis en place. Il n'y a pas que les Services qui ont travaillé. Les élus, de temps en temps, ils ont une petite part de responsabilité dans l'orientation qui est donnée. Ce ne sont pas les élus (sic : services) qui agissent sans les orientations des élus. Vous comprenez ? Les Services suivent souvent les orientations des élus. En tout cas, moi c'est comme ça que je vois les choses. Donc la « Maison des 1 000 premiers jours », certes les Services qui y ont travaillé, merci, formidable. C'est un dispositif exceptionnel, mais c'est peut-être le fruit d'une volonté politique qui permet, effectivement, sur la sphère de la petite enfance, d'avoir des assistantes maternelles indépendantes qui peuvent néanmoins rejoindre la structure, d'avoir une vraie approche transversale de l'apprentissage de la parentalité, y compris au stade de la conception de l'enfance, qui n'existait pas auparavant. Donc ce sont autant de dispositifs qui ont été mis en œuvre, où je pense que l'offre est largement satisfaite aujourd'hui, ce qui explique effectivement nos difficultés à recruter. Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Oui, pardon. Juste pour rajouter que certes il y a une volonté politique que je ne vais pas nier derrière. Par contre, avec un peu d'humilité, parfois, la technicité des agents, elle peut permettre aussi aux politiques d'avoir des ambitions. Et ça, c'est quand même bien de le souligner. Mais je pense que du côté de la crèche, il y a quand même des personnes, comme dans d'autres Services, qui sont capables d'impulser des choses sur lesquelles les élus rebondissent. Avec un peu d'humilité, on peut l'admettre quand même.

Monsieur le Maire : Je ne pense pas avoir dit le contraire. Mais c'est peut-être avec un peu de justesse dans le propos que vous pouvez néanmoins souligner que le politique a peut-être impulsé aussi les choses. Voilà. C'est de le reconnaître.

Madame PELLIZZARI : Je l'ai dit.

Monsieur le Maire : Très bien. Ce n'est pas ce que j'ai entendu dans votre premier propos.

Madame PELLIZZARI : Si. Je vous souligne quand même qu'un peu d'humilité des fois ça fait du bien, c'est tout. Mais bon, ce n'est pas grave. Et puis, ça valorise aussi les Services. Et une deuxième chose,

Délibération 9, celle sur l'actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement de la crèche familiale municipale Les Petits Loups :

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote favorable. Merci. Vote à la majorité. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (28 voix pour – 5 voix contre (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie))

Délibération n° 10, Monsieur SERRURIER, sur la convention de partenariat 2026 entre la commune et CinéLigue.

Délibération n° 10

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CINÉLIGUE

Monsieur SERRURIER : Voilà. On va passer d'Avignon à Cannes, puisqu'on va parler cinéma. Et on aimerait bien aussi pouvoir avoir des films récents. Mais pour ce faire, nous sommes obligés d'avoir une convention avec un organisme homologué par le CNC, le Centre National de la Cinémathèque, et nous proposons CINELIGUE, qui lui, offre toutes les conditions de sérieux et puis d'histoire et de bilan qu'on connaît, pour pouvoir proposer un certain nombre de films récents. Nous sommes limités en nombre dans le contrat avec CINELIGUE, mais ça ne nous empêchera pas d'en faire de plus anciens, de plus d'un an, mais cette fois juste au niveau de la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non ? Je me permettrai juste de rajouter que certains ont rêvé d'un cinéma, eh bien nous, on l'a fait. On sera heureux de pouvoir, en tout cas, projeter des films récents, mais aussi des films plus anciens, pour le bonheur, je l'espère, d'un maximum de Seclinois, et aussi des scolaires, parce que je précise que dans le cadre de ce mois de juin qui vient de s'écouler où, effectivement, la semaine de la musique et des arts a pu être accueillie au sein du Nouveau Chapitre, que l'école de danse a aussi pu se produire, on a eu la joie, en tout cas on a pu se féliciter d'accueillir les collégiens du collège Jean Demailly, sur la projection du documentaire Lili LEIGNEL, en configuration cinéma. Et voilà. En tout cas, c'est de très haute qualité, me semble-t-il. Ça ressemble à un cinéma. Et on est très heureux, en tout cas, et ça a été particulièrement apprécié. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Madame EL MESSAOUDI, sur la subvention de fonctionnement pour l'association de LORIVAL.

Délibération n° 11

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 – ASSOCIATION LORIVAL

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. Tout à fait. Une subvention de fonctionnement pour l'association de LORIVAL. Le dossier était incomplet au moment du vote du budget. Le dossier a été complété, ce qui nous permet de pouvoir verser cette subvention, si vous le décidez. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder 500 € au titre de l'année 2026 pour LORIVAL.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Des questions ? Pas de sujet. Je passe cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Et enfin, dernière délibération, demande de licence d'entrepreneur de spectacle vivant. On parlait du nouveau chapitre, il y a quelques instants et désignation du représentant de la collectivité, Monsieur SERRURIER, à nouveau.

c'est sur cette histoire de « *On a essayé, on n'y arrive pas* ». Qu'est-ce qu'on a essayé, en fait ? Parce que, quand on a du mal à ajuster l'offre et la demande, il y a sûrement une raison. Donc, qu'est-ce qu'on a essayé pour ça ? Maintenant, je pose la question, je la repose en commission. Je trouve un peu dommage. Oui, on ferme ces places-là, parce qu'on n'arrive pas à offrir davantage de places, parce qu'il n'y a pas assez d'assistantes maternelles. Mais peut-être que ça marche un peu comme les cadres que vous recrutez. Des fois, il faut un peu augmenter les salaires aussi.

Monsieur le Maire : Très bien.

Madame PELLIZZARI : Parce que les indépendants, les assistantes maternelles indépendantes ont un plafond pour déclarer des impôts. Donc, pour elles c'est plus intéressant d'être indépendantes que d'être salariées de la mairie, en fait.

Monsieur le Maire : Ah oui. Mais voilà, si je suis votre logique, donc...

Madame PELLIZZARI : Je sais, je ne suis pas une économiste, je suis une dépensière.

Monsieur le Maire : Non, mais ce n'est pas ça. C'est au-delà de l'augmentation du SMIC. On en fait encore plus, on en fait davantage, très bien, mais ça...

Madame PELLIZZARI : On en fait davantage, mais pas pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Mais ça, ça a un coût. C'est juste que j'espère, en tout cas, que le propos que j'ai pu tenir tout à l'heure, vous permet de mieux comprendre la situation financière dans laquelle on se trouve aujourd'hui, et que l'heure n'est certainement pas à des dépenses encore plus importantes. Alors qu'il y a 15 jours, le SMIC a encore été augmenté par le gouvernement. J'aimerais bien que ce soit le cas pour tous les postes dans la commune, en fait.

Monsieur le Maire : Mais dans un monde idéal, moi aussi, j'en rêve, vous savez.

Alors, je propose de passer cette délibération au vote. Madame FRERE, pardon, je n'avais pas vu que vous souhaitiez intervenir. Pardon.

Madame FRERE : Pour revenir sur ton propos, tout ce qui a été fait, en fait, la crèche elle a mis des actions sur la journée de l'enfance, sur la semaine de l'enfance, enfin, tout ça on en a déjà parlé en commission. Et j'ai été nounou, tu le sais. Et, quelle que soit l'offre qu'on aurait pu me faire, moi je voulais rester indépendante. Parce que, comme tu le dis, je n'ai pas envie de forcément travailler pour la mairie. Et je ne suis pas la seule, en fait. Et ça, je peux comprendre qu'effectivement, des collègues, des anciennes collègues n'ont pas envie de rejoindre la crèche. C'est pour ça qu'à un moment donné tu pourras faire tout ce que tu veux, moi tu pourras même me payer le double de mon salaire, je n'ai pas envie de travailler pour la crèche. C'était mon choix. Ce que je voulais, c'était avoir le RAM, ce que la commune a mis en place. On en a déjà discuté. Donc, je peux comprendre que tu t'inquiètes et que tu t'interroges sur la baisse d'effectifs des places, mais ça ne baisse pas la qualité. Et c'est vraiment parce que tu as certaines assistantes maternelles qui préfèrent faire des MAM, qui préfèrent faire des micros... enfin tu vois ? Voilà.

Monsieur le Maire : Allez...

Madame PELLIZZARI : Juste en vitesse, pour te répondre, moi je le comprends ce choix. Le problème, c'est qu'il y a des Seclinois qui préféreraient que leurs enfants soient à la crèche municipale, c'est tout. À la crèche familiale. Bah ouais ! Mais on ne peut pas faire comme si la demande n'existait pas, en même temps.

Monsieur le Maire : Alors je vous propose de passer ces deux délibérations au vote de façon simultanée :

La délibération 8 tout d'abord : Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Délibération 8 sur l'actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement du multiaccueil Les Petits Loups. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Non. À l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 12

**DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS ET DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ**

Monsieur SERRURIER : Nous dépassons 35 spectacles/an. Nous avons besoin de quelqu'un qui dispose de la licence d'entrepreneur de spectacle. C'est une obligation. Alors, je vais vous demander de voter pour l'attribution de cette licence au Maire de Seclin. Pas à Monsieur François-Xavier CADART, Maire de Seclin, mais à la fonction. Ce qui nous assure que la licence restera dans les murs, quel que soit le Maire. Voilà.

Monsieur le Maire : Alors qu'il est vrai que si cette licence avait été affectée à un agent, en cas de mobilité de sa part, eh bien il partait avec la licence. Là, au moins, on est, a priori, sûr que la fonction de Maire à Seclin restera pour les 10 ans, 15 ans, 20 ans, 30 ans, 50 ans qui viennent...

Monsieur SERRURIER : Mille ans.

Monsieur le Maire :... à moins que... comment ?

Monsieur SERRURIER : Mille ans.

Monsieur le Maire : Mille ans. Voilà pour ce qui est de cette délibération. Y a-t-il des observations ? Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Monsieur le Maire : Ainsi s'achève ce Conseil Municipal au débat nourri, et c'est très bien ainsi. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances, pour ceux qui auront la chance de pouvoir en prendre. À défaut, pour ceux qui ne quitteront pas Seclin, eh bien on sera très heureux de pouvoir vous accueillir à l'occasion des manifestations portées sur la guinguette, sur la Drève, à l'occasion de la fête nationale. Toutes ces manifestations que nous portons, afin de permettre aux personnes qui n'ont pas la chance de partir en vacances, de néanmoins passer un été plus qu'agréable.

Bonne soirée à toutes et à tous et pour ceux qui le souhaitent, un verre de l'amitié vous est offert. Merci.

Séance levée à 21 heures 14.

Approuvé au Conseil municipal du 15 septembre 2026

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Adjointe au Maire déléguée à la vie associative, aux Fêtes et Cérémonies



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller métropolitain délégué aux Sports
Vice-président du Conseil départemental aux Sports et à la vie associative



Pour le Maire empêché
le 1^{er} Adjoint

Christian BACLET

